

**Concours spéciaux de Recrutement de Professeurs  
des Ecoles de et en langue régionale  
Catalan - Occitan  
RAPPORT DE JURY Session 2006**

La session de 2006 est, pour le catalan et l'occitan, dans l'académie de Montpellier, la cinquième session du concours externe spécial langues régionales, créé en 2002 (A. du 03-01-2002, JO du 05-01-2002), afin de pourvoir au recrutement de professeurs des écoles *de* et *en* langues régionales, dans le public (écoles bilingues publiques) et dans le privé (Bressolas, Calandretas). Il y a donc, pour chaque langue, deux concours, l'un public, l'autre privé.

## **Sommaire**

<b>1. CATALAN</b> .....	page 2
<b>2. OCCITAN</b> .....	page 4
<b>3. REGLEMENTATION</b> .....	page 6
<b>4. ANNEXES</b> .....	page 25

## 1. CATALAN

*CRPE externe public spécial langues régionales catalan* : inscrits 26, présents 19, admissibles 12, nombre de postes au concours 13, admis 9.

Moyenne du dernier admis : 10,45.

*CRPE externe privé spécial langues régionales catalan* : inscrit 1, présent 1, admissible 1, nombre de postes au concours 2, admis 1.

Moyenne d'admission : 11,80.

Dans le cadre du plan de développement des langues régionales mis en place par le Recteur de l'académie de Montpellier, le nombre de postes au concours public a été augmenté afin de permettre le développement des classes bilingues. Paradoxalement, le nombre d'inscrits a diminué. Il faut sans doute y voir le signe que les candidats ont compris que le concours spécial est aussi difficile que le général, car, en plus des matières obligatoires aux deux concours, les deux langues d'enseignement dans les structures bilingues doivent être parfaitement maîtrisées par le futur professeur d'école qui, comme tout enseignant, aura le devoir de donner à ses élèves un enseignement de qualité. Il ne s'agit pas uniquement d'un « vernis » supplémentaire, mais d'une véritable maîtrise de la langue catalane qui, tout comme la française, est à la fois objet d'apprentissage et médium. C'est ce défi que doivent relever quotidiennement les professeurs bilingues dans des classes où leur profil spécifique est indispensable. Ainsi, l'institution attend-elle légitimement d'eux qu'ils honorent leurs engagements dans les postes qu'ils occuperont.

### 1) Epreuve d'admissibilité

Le sujet proposait un texte de Ramon Solsona, extrait de « Amor mètric » in *Mar i muntanya, Antologia de contes catalans contemporanis*, Lateral ediciones, Barcelona, 2001.

Il s'agissait d'un texte intéressant par l'ironie légère que l'on pouvait percevoir dans le choix du lexique (champ lexical de la création poétique) et qui soulignait la distance entre le narrateur et sa narration pseudo-autobiographique. Les erreurs de langage des différentes « fiancées » étaient habilement mélangées aux fautes de goût et de savoir-vivre et savamment graduées, parallèlement aux attentes du personnage, pour permettre au lecteur une découverte progressive et amusante. Le commentaire du texte, guidé par quatre questions, devait donc réussir à rendre compte de cette composition délicate et signifiante, qui par ailleurs déstructurait l'ordre chronologique.

Il est donc évident que seule une bonne pratique de la langue permettait de saisir les nuances d'un texte qui n'était pas particulièrement difficile, mais demandait une attention soutenue dans le repérage des choix lexicaux et des tournures syntaxiques (de la préciosité du narrateur aux barbarismes des jeunes femmes). Les notes basses ou éliminatoires ont sanctionné les copies qui n'avaient pas compris certains passages du texte. Cette incompréhension s'accompagnait toujours d'erreurs de langue (orthographe et grammaire), preuve que ces candidats n'étaient pas prêts à enseigner le catalan.

Mais le jury a eu aussi la satisfaction de corriger d'excellentes copies, qui attestaient que leurs auteurs maîtrisaient parfaitement la langue et savaient tirer parti de leur facilité d'élocution pour rendre compte de la finesse du texte.

Les mêmes difficultés (et parallèlement les mêmes réussites) se sont retrouvées dans l'exercice de traduction qui devait rendre perceptible la richesse du texte d'origine. C'est une compétence qui ne s'acquiert que par un travail régulier, car toute traduction est forcément une transposition, qui est déjà une interprétation.

## **2) Epreuve d'admission**

La présentation et l'entretien en catalan à partir d'un support sonore ou visuel ont permis au jury d'apprécier la fluidité, la correction et l'aisance de la langue de certains candidats, alors que d'autres, moins à l'aise qu'à l'écrit, prouvaient qu'ils n'arrivaient pas à s'exprimer sans erreurs grossières.

Le barème de notation comprenait 10 points pour la présentation du document et la pertinence de l'entretien, et 10 points pour les compétences linguistiques (étendue, justesse et précision du vocabulaire, correction de la syntaxe). Les notes attribuées se sont échelonnées de 07,5 à 19.

Les meilleurs entretiens ont été ceux dont les candidats prouvaient que, au-delà des connaissances requises, leur faculté d'adaptation, leur réflexion personnelle et leur esprit critique auguraient favorablement de réelles compétences d'enseignement. En effet, le jury n'attend pas des remarques « toutes faites » et stéréotypées, mais une vraie aptitude à communiquer, en commentant d'abord, puis en répondant avec justesse et perspicacité aux questions que les examinateurs peuvent poser à partir d'un support choisi, justement, pour son intérêt thématique ou problématique.

## **3) Sujets**

Le sujet écrit du concours spécial catalan figure en annexe.

## 2. OCCITAN

*Concours externe public spécial occitan :*

Inscrits 42, présents 24, admissibles 15.

Nombre de postes mis au concours : 17. Candidats admis : 12.

Moyenne de l'admission : 10,75.

*Concours externe privé spécial occitan :*

Inscrits 20, présents 13, admissibles 8.

Nombre de postes mis au concours : 6. Candidats admis : 5.

Moyenne de l'admission : 8,86.

Le nombre de postes mis au concours a été sensiblement relevé cette année pour le CRPE spécial public. Cinq postes n'ont pas été pourvus, malgré une évolution constante des effectifs des inscrits depuis 2002. Un poste n'a pas été pourvu au CRPE spécial privé.

La moyenne du dernier reçu est de 10,75 pour le concours public, de 8,86 pour le concours privé (et, à titre de comparaison, de 11,62 au CRPE externe public et 10,51 au CRPE externe privé pour l'enseignement catholique).

Ces chiffres n'ont de valeur que relative : nous disions dans les rapports précédents que « *les candidats qui fonderaient là-dessus une stratégie d'évitement et de moindre difficulté feraient fausse route : le concours spécial permet de recruter des enseignants spécialement formés pour répondre aux besoins de l'enseignement bilingue en langue régionale, lequel présente des contraintes et obligations réelles et non négligeables* ». Nous le répétons et insistons à nouveau solennellement sur les devoirs des candidats admis dans ces conditions et dont l'institution attend légitimement des engagements professionnels concrets, notamment en matière d'affectation sur les postes où leurs compétences particulières sont sollicitées.

Les épreuves de langue régionale, à l'écrit et à l'oral, s'ajoutent à l'ensemble des épreuves du concours. Les attentes du jury en matière de compétences linguistiques, de culture et aussi de motivation des candidats, sont à la hauteur de l'ambition du projet d'enseignement bilingue, sous quelque forme que ce soit.

### **1) Epreuve d'admissibilité**

Le texte à commenter était extrait du roman de Max Rouquette, *La cèrca de Pendariès*, Llibres del Trabucaire, Perpignan, 1996, un beau texte narratif qui met en présence, dans le contexte de la peste de 1570 à Montpellier, le médecin Rondelet et le personnage de Pendariès.

Les candidats ont compris la scène dans ses grandes lignes, mais pas toujours dans ses nuances. On ne saurait trop recommander aux candidats de lire les grands auteurs de la littérature occitane : connaître un auteur permet de mieux aborder un fragment isolé de son œuvre. Lire permet dans tous les cas de cultiver et d'enrichir sa langue.

Beaucoup de candidats abordent le « commentaire guidé » sans perspective, sans avoir réfléchi à l'ensemble des questions posées et sans voir qu'elles sont progressives et complémentaires. Les meilleures copies prennent les questions en considération dans leur formulation exacte et leur continuité.

Si le niveau de compréhension est satisfaisant dans l'ensemble, en revanche l'expression écrite est apparue trop souvent médiocre. Le jury n'a pas manqué de déplorer de fréquentes « stratégies d'évitement », aisément décelables à l'écrit (mais également à l'oral !) : au lieu du mot propre, on emploie une périphrase, on se contente d'approximations ; au lieu d'une phrase complexe, on use d'une syntaxe étriquée et de tours stéréotypés. Il y a trop d'erreurs dans la construction de certaines complétives ou circonstancielles. Par exemple, l'emploi et la morphologie du subjonctif sont souvent mal dominés, conséquence d'une insuffisante pratique de l'écrit autonome, d'une insuffisante maîtrise de la langue tout court.

Deux copies ont obtenu une note éliminatoire : elles étaient écrites dans un « pidgin » d'occitan et d'espagnol très désinvolte. Un peu plus de la moitié des candidats a eu la moyenne à cette épreuve écrite, ce qui est peu pour une épreuve de spécialité.

Répétons que l'exercice de la traduction doit aussi être pris en considération de manière plus soignée : il faut connaître les règles de la traduction et s'exercer méthodiquement.

## **2) Epreuve d'admission**

L'entretien en occitan à partir d'un document relatif à la langue et à la culture occitanes a permis d'évaluer les compétences linguistiques du candidat (capacité à s'exprimer correctement, pertinence et aisance de sa langue) sur 10 points, ses connaissances, sa capacité à présenter le dossier et à répondre aux questions posées sur 10 points.

Au concours public, sur les 15 candidats admissibles 12 ont obtenu la moyenne à cette épreuve. Au concours privé, les 8 admissibles ont obtenu la moyenne.

Le jury a apprécié l'aisance dans la langue, la richesse du vocabulaire et des tournures, ainsi que la capacité à passer du registre soutenu de l'exposé à la vivacité des échanges au cours de l'entretien avec le jury.

Rappelons aux candidats qu'ils doivent s'entraîner à ces diverses performances. On attend de futurs enseignants en cursus bilingue qu'ils soient rompus aux changements de ton et de registre dans une langue toujours juste.

On l'a dit abondamment dans les rapports précédents : le jury n'attend pas plus une étude littéraire qu'un discours savant sur tel ou tel sujet, mais il apprécie une analyse de bon sens des documents versés au dossier, un jugement étayé sur des exemples. Les discours trop généraux, les topos plus ou moins informés sur la langue ne sauraient masquer l'indigence de la réflexion personnelle.

### **3) Sujets**

Les sujets, qui comportaient tous un document vidéo et plusieurs documents textuels et iconographiques, ont porté cette année sur les thèmes suivants : *monuments et inscriptions, croyances et rites, théâtre contemporain, noëls et pastorales. aménagement du littoral.*

Le texte de l'épreuve écrite, avec des éléments de corrigé, et tous les sujets oraux sont disponibles sur le site académique : <http://pedagogie.ac-montpellier.fr/occitan/>

### **3. REGLEMENTATION**

Les épreuves du concours de recrutement de professeurs des écoles ont fait l'objet de modifications importantes pour la session 2006.

Texte de référence : Arrêté du 10 mai 2005 paru au B.O. n°21 du 26 mai 2005.

Les candidats doivent, par ailleurs, connaître les programmes enseignés à l'école primaire, lesquels font l'objet des numéros « hors-série » des BOEN n°1 du 14 février 2002 et n°4 du 29 août 2002.

#### **ÉPREUVES DU CONCOURS EXTERNE SPÉCIAL DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ÉCOLES**

##### **A - Épreuves d'admissibilité**

Dans chaque épreuve écrite, il est tenu compte, à hauteur de trois points maximum, de la qualité orthographique de la production des candidats.

##### **1) Épreuve écrite de français**

Première épreuve d'admissibilité du concours externe.

A partir d'un dossier composé de textes et de documents relatifs à l'acquisition et à l'enseignement de la langue française, le candidat :

- effectue une synthèse à partir d'une question relative au dossier ;
- traite un thème ayant trait à la grammaire ;
- répond à une question complémentaire sur la mise en situation d'enseignement d'une ou plusieurs notions abordées dans le dossier.

Durée de l'épreuve : 4 heures ; coefficient 3.

L'épreuve est notée sur 20 : 8 points sont attribués à la synthèse, 4 points au thème relatif à la grammaire et 8 points à la question complémentaire.

##### **2) Épreuve écrite de mathématiques**

Deuxième épreuve d'admissibilité du concours externe.

Le candidat doit résoudre trois ou quatre exercices, puis répondre à une ou deux questions complémentaires sur la mise en oeuvre en situation d'enseignement d'une ou plusieurs notions abordées dans l'énoncé.

Durée de l'épreuve : 3 heures ; coefficient 3.

L'épreuve est notée sur 20 : 12 points sont attribués à la résolution des exercices et 8 points aux questions complémentaires.

### **3) Épreuve écrite d'histoire et géographie et de sciences expérimentales et technologie**

Troisième épreuve d'admissibilité du concours externe.

L'épreuve porte sur les deux champs disciplinaires, histoire et géographie, d'une part, sciences expérimentales et technologie, d'autre part.

Elle est constituée d'une composante majeure dans l'un des champs disciplinaires et d'une composante mineure dans l'autre champ disciplinaire.

Le candidat choisit, au moment de son inscription, le champ disciplinaire qui constitue la composante majeure de l'épreuve.

Le candidat dispose en même temps des sujets des deux composantes de l'épreuve, majeure et mineure, et utilise à sa guise la totalité du temps de l'épreuve.

Deux copies distinctes sont remises par les candidats à l'issue de l'épreuve, l'une pour la composante majeure, l'autre pour la composante mineure.

#### **HISTOIRE - GEOGRAPHIE**

Lorsque l'histoire et la géographie constituent la composante majeure de l'épreuve, celle-ci se compose de deux parties :

1. La première partie est destinée à évaluer les connaissances du candidat dans les domaines de l'histoire et de la géographie. Elle est formée de questions appelant des réponses concises portant sur le programme de l'épreuve.

2. La seconde partie se fonde sur un dossier constitué d'un ou plusieurs documents ou sources spécifiques à l'histoire et/ou à la géographie, de quatre pages au plus, se rapportant à un point du programme de l'épreuve et susceptibles d'être exploités par des élèves du cycle 3 de l'école primaire (textes, documents iconographiques, cartes, statistiques, graphiques).

Le candidat est invité à présenter les principaux enjeux scientifiques du sujet en analysant les textes et les documents qui l'accompagnent, puis à proposer quelques pistes d'utilisation de tout ou partie de ce dossier dans une classe de cycle 3, au regard des objectifs et du programme d'histoire et/ou de géographie de ce niveau (définition des objectifs, travail réalisable en classe, résultats attendus).

Le candidat précise les liens possibles avec les autres disciplines enseignées à l'école primaire et met en évidence les objectifs transversaux, relevant de la maîtrise de la langue française ou de l'éducation civique, que le sujet permet de poursuivre.

Lorsque l'histoire et la géographie constituent la composante mineure de l'épreuve, le candidat compose sur la première partie de la composante majeure.

## **SCIENCES EXPERIMENTALES ET TECHNOLOGIE**

Lorsque les sciences expérimentales et la technologie constituent la composante majeure de l'épreuve, celle-ci se compose de deux parties :

1. La première partie est destinée à évaluer les connaissances scientifiques du candidat dans les domaines des sciences expérimentales et de la technologie. Elle est formée de questions appelant des réponses concises portant sur le programme de l'épreuve.

2. La seconde partie vise à apprécier la capacité du candidat à exploiter une documentation de quatre pages au plus pour présenter à des élèves de cycle 3, en un texte d'une à deux pages, un problème donné sous l'angle d'une démarche scientifique, de façon à mettre les élèves en situation de mener une démarche d'investigation faite de questionnement, de réflexion et d'expérimentation, conduisant à une acquisition des savoirs. Le candidat prend appui sur cette documentation, qui lui est distribuée en début d'épreuve, concernant un problème scientifique ou technologique, composée d'éléments provenant d'ouvrages de vulgarisation, de journaux ou magazines scientifiques, de journaux pour enfants ou adolescents, de manuels scolaires ou d'autres sources de documentation.

Cette seconde partie permet de vérifier l'aptitude du candidat à trier l'information, à mobiliser ses connaissances scientifiques et technologiques, à comprendre différents langages (textes, tableaux, schémas, par exemple), à exercer son esprit critique pour présenter le problème de façon à conduire ses élèves à se saisir du sujet proposé.

Le candidat précise les liens possibles avec les autres disciplines enseignées à l'école primaire et met en évidence les objectifs transversaux, relevant de la maîtrise de la langue française ou de l'éducation civique, que le sujet peut permettre de poursuivre.

Lorsque les sciences expérimentales et la technologie constituent la composante mineure de l'épreuve, le candidat compose sur la première partie de la composante majeure.

Durée de l'épreuve : 3 heures ; coefficient 2.

L'épreuve fait l'objet d'une notation unique sur 20 : 14 points sont attribués à la composante majeure (6 points à la première partie de l'épreuve et 8 points à la seconde partie) et 6 points à la composante mineure.

#### **4) Épreuve écrite en langue régionale**

Elle consiste en un commentaire guidé en langue régionale d'un texte en langue régionale et en une traduction en français d'un passage de ce texte.

Durée de l'épreuve : 3 heures ; coefficient 2.

### **B- Épreuves d'admission**

#### **1) Épreuve orale d'entretien**

Première épreuve d'admission du concours externe.

L'épreuve se déroule en deux parties :

1. La première partie prend appui sur un dossier de quatre pages maximum fourni par le jury. Elle consiste en un exposé suivi d'un entretien avec le jury. L'exposé porte sur l'étude du dossier dont le candidat dégage les idées essentielles. L'entretien avec le jury permet de vérifier, au travers de l'étude du dossier par le candidat, ses connaissances relatives au programme de cette partie de l'épreuve, ainsi que son aptitude à se situer par rapport au métier de professeur des écoles et à mettre en relation ses connaissances et sa réflexion dans le domaine de l'éducation.

2. La seconde partie consiste en un exposé ou une expression musicale, suivi d'un entretien avec le jury portant sur l'un des domaines suivants, choisi par le candidat au moment de l'inscription :

- domaine des arts visuels enseignés à l'école primaire ;
- domaine de la musique (expression musicale) ;
- domaine de la littérature de jeunesse.

#### **Exposé dans les domaines des arts visuels et de la littérature de jeunesse ou expression musicale**

Le candidat apporte tout le matériel nécessaire à sa prestation. Pour le domaine de la musique, le choix doit se limiter à un instrument qu'il peut transporter, ce qui exclut les pianos ou les instruments qui requièrent un temps de montage, tels que les batteries. Sont également exclus les accompagnateurs et les formations instrumentales ou chorales.

La responsabilité de l'utilisation et de la bonne marche du matériel apporté par les candidats leur incombe. Il n'est fourni par les organisateurs du concours que l'accès à un branchement électrique usuel.

### Domaine des arts visuels

Pour les arts visuels, un support de petit format (les DVD sont admis), qui ne donne pas lieu à notation, est apporté par le candidat. Il consiste, soit en une réalisation du candidat en dehors du contexte de l'épreuve, soit en un document visuel de son choix, dans le champ plastique ou les champs photographique et cinématographique.

L'exposé prend appui sur le support apporté par le candidat, de manière à faire apparaître ses centres d'intérêt et ses connaissances d'ordre artistique et culturel, ainsi que ses capacités à les réinvestir dans des situations éducatives.

Domaine de la musique - expression musicale et analyse de sa prestation par le candidat.

L'expression musicale consiste en l'interprétation vocale ou instrumentale d'une oeuvre choisie par le candidat (durée de 3 à 5 minutes), suivie d'une brève analyse par celui-ci de sa prestation, pour une durée totale de 10 minutes.

Le candidat doit faire ressortir ses connaissances d'ordre artistique et culturel, ainsi que ses capacités à les réinvestir dans des situations éducatives.

### Domaine de la littérature de jeunesse

Le candidat procède à la lecture à haute voix d'un extrait d'au moins 20 lignes (prose, poésie, théâtre), qu'il a choisi dans le domaine de la littérature de jeunesse et qu'il apporte le jour de l'épreuve.

L'exposé, qui prend appui sur ce texte, doit faire apparaître les connaissances (histoire, thèmes, tendances, relations avec la littérature) et la culture du candidat (textes, illustrations) dans ce domaine ; et s'attacher à montrer les apports de la littérature de jeunesse à l'enseignement à l'école maternelle et élémentaire.

### **Entretien avec le jury**

L'entretien permet d'approfondir les points développés par le candidat, afin de vérifier ses connaissances et sa réflexion dans le domaine choisi, son aptitude à les relier à l'enseignement primaire.

Pour le domaine des arts visuels, le jury présente au candidat un document visuel afin d'élargir l'entretien à un champ différent de celui qui a été choisi pour l'exposé.

Pour le domaine de la musique, le jury présente au candidat un document sonore afin d'élargir l'entretien à un champ différent de celui qui a été choisi pour l'expression musicale.

Durée de l'épreuve :

1ère partie : préparation : 1 heure ; exposé : 10 minutes ; entretien : 15 minutes.

2e partie : exposé ou expression musicale : 10 minutes incluant les 3 à 5 minutes d'interprétation ou de lecture du texte ; entretien : 15 minutes.

Chaque partie entre pour moitié dans la notation. L'épreuve fait l'objet d'une notation unique sur 20. Coefficient 4.

## **2) Épreuve orale de langue vivante étrangère sans programme**

Deuxième épreuve d'admission du concours externe.

L'épreuve s'appuie sur un texte d'une vingtaine de lignes, dans la langue choisie par le candidat.

Elle débute par une présentation orale, dans la langue choisie, des grandes lignes du texte, d'une durée de 5 minutes. Le candidat doit ensuite lire à haute voix quelques lignes du texte choisies par le jury.

Cette lecture est suivie d'un entretien dans la langue avec le jury, qui permet au candidat de faire la preuve de sa compétence d'interaction orale. L'ensemble de l'épreuve se situe au niveau B2 du cadre européen commun de référence, correspondant à un utilisateur dit « indépendant ».

Les candidats doivent indiquer, au moment de leur inscription, la langue étrangère choisie parmi les six langues suivantes : allemand, anglais, arabe, espagnol, italien et portugais.

Durée de l'épreuve : 20 minutes incluant les 5 minutes de présentation orale ; préparation : 30 minutes ; coefficient 1.

## **3) Épreuve d'EPS**

Troisième épreuve d'admission du concours externe.

L'épreuve se déroule en deux parties.

Les candidats réalisent la prestation physique qu'ils ont choisie au moment de l'inscription, parmi les deux options suivantes : activité d'expression/danse ou course de 1 500 mètres.

Elle est suivie d'un entretien avec le jury.

## 1. Prestation physique

### a) Activité d'expression : danse

L'épreuve consiste en une prestation individuelle. Tous les styles de danse sont admis. Cette prestation a une durée de 2 minutes maximum.

Le candidat doit apporter tout matériel nécessaire à sa prestation et à son audition.

### b) Course de 1 500 mètres

L'épreuve consiste en une course précédée d'un échauffement. La course est notée selon le barème qui figure à l'annexe IV de l'arrêté.

Les candidats n'ayant pas satisfait à l'obligation de fournir le certificat médical mentionné à l'article 10, ou l'ayant produit hors délai, se voient attribuer la note zéro à la prestation physique.

La moyenne des notes obtenues par les candidats ayant réalisé l'une et l'autre des deux options de la prestation physique est attribuée par le président du jury aux candidats dans l'une des situations de dispense énumérées à l'article 10 de l'arrêté du 10 mai 2005.

Lorsqu'un candidat, s'étant blessé en cours d'épreuve, ne peut effectuer la totalité de la prestation physique, le jury attribue la note en fonction de la prestation réalisée.

Dans les trois situations énumérées ci-dessus, les candidats doivent se présenter à l'entretien de l'épreuve d'éducation physique et sportive.

#### **REMARQUE**

**Le candidat absent à l'une des deux parties de l'épreuve, sans y avoir été autorisé, est éliminé, conformément à l'article 13.**

### **EPREUVE DE COURSE**

L'épreuve consiste en une course en ligne avec un maximum de 12 candidats au départ.

À l'issue de la course, le jury chronomètre pour chacun des candidats le temps effectivement réalisé.

Le barème de notation, différent pour les hommes et pour les femmes, figure dans le tableau ci-après.

Il est précisé qu'entre deux valeurs de temps, la note est rapportée à celle qui correspond au temps immédiatement supérieur - exemple : la performance de 6 minutes 22 secondes (6 min 22) pour le barème "hommes" est notée comme la performance de 6 minutes 25 secondes (6 min 25) soit une note de 10.

<b>Note</b>	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>
20	4 min 30	5 min 50
19.5	4 min 33	5 min 55
19	4 min 36	6 min 01
18.5	4 min 39	6 min 06
18	4 min 42	6 min 12
17.5	4 min 45	6 min 17
17	4 min 48	6 min 23
16.5	4 min 52	6 min 29
16	4 min 55	6 min 36
15.5	4 min 59	6 min 42
15	5 min 03	6 min 48
14.5	5 min 07	6 min 55
14	5 min 11	7 min 02
13.5	5 min 15	7 min 09
13	5 min 20	7 min 16
12.5	5 min 24	7 min 24
12	5 min 29	7 min 31
11.5	5 min 34	7 min 39
11	5 min 40	7 min 47
10.5	5 min 45	7 min 55
10	5 min 51	8 min 03
9.5	5 min 56	8 min 12
9	6 min 03	8 min 21
8.5	6 min 09	8 min 30
8	6 min 15	8 min 39
7.5	6 min 22	8 min 49
7	6 min 29	8 min 58
6.5	6 min 37	9 min 08
6	6 min 44	9 min 18
5.5	6 min 52	9 min 29
5	7 min 00	9 min 40
4.5	7 min 09	9 min 51
4	7 min 18	10 min 02
3.5	7 min 27	10 min 14
3	7 min 36	10 min 26
2.5	7 min 46	10 min 38
2	7 min 57	10 min 50
1.5	8 min 07	11 min 03
1	8 min 19	11 min 16
0.5	8 min 30	11 min 30

## **2. Entretien avec le jury**

L'entretien prend appui sur la prestation physique, dont il est un prolongement.

Au cours de l'entretien, le candidat indique ce qu'il retire de sa pratique, pour lui-même et pour son enseignement. Il expose en particulier comment il peut transposer cette pratique dans son enseignement à l'école primaire, en prenant en compte les liens avec les autres disciplines et le développement de l'enfant. Puis le candidat répond à des questions du jury, destinées à élargir et approfondir sa réflexion, qui porteront sur une autre activité physique que celle qu'il a choisie, parmi les activités les plus pratiquées à l'école primaire.

Chaque partie entre pour moitié dans la notation.

L'épreuve fait l'objet d'une notation unique sur 20.

Durée de l'entretien : 20 minutes, dont 10 minutes d'exposé du candidat et 10 minutes de réponse à des questions ; préparation : 5 minutes ; coefficient 1.

## **4) Épreuve orale d'admission en langue régionale**

Elle consiste en un entretien en langue régionale avec le jury à partir d'un document sonore ou écrit authentique en langue régionale relatif à la culture ou à la langue concernée.

Durée de l'épreuve : 30 minutes ; préparation : 30 minutes ; coefficient 2.

La quatrième épreuve écrite d'admissibilité et la quatrième épreuve orale d'admission portent chacune sur une des langues à extension régionale délimitée, dont la liste est arrêtée par chaque recteur parmi les langues suivantes : basque, corse, breton, catalan, créole, occitan-langue d'oc, langues régionales d'Alsace et des pays mosellans, en fonction de l'importance de leur usage dans l'académie ainsi que des besoins liés à l'accueil des enfants et à leur enseignement.

Les candidats indiquent au moment de leur inscription au concours externe spécial la langue dans laquelle ils désirent subir ces deux épreuves.

Le programme des épreuves du concours est publié au Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale (B.O.).

### **3. Note de commentaires des épreuves**

#### **Note de commentaires des épreuves des concours externe et concours externe spécial, des second concours interne et second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles**

NOR : MENP0501031X

RLR : 726-1b ; 726-1c

NOTE DU 16-5-2005

MEN

DPE A3

*Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux vice-recteurs des territoires d'outre-mer ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'éducation nationale ; au directeur du service interacadémique des examens et concours de l'Île-de-France*

À compter de la session 2006, les épreuves des concours externe, externe spécial, second concours interne, second concours interne spécial et troisième concours de recrutement de professeurs des écoles sont définies respectivement aux annexes I, II et III de l'arrêté du 10 mai 2005.

La présente note de commentaires vise à apporter des précisions sur les objectifs et les modalités d'évaluation des différentes épreuves ainsi que sur certaines modalités d'organisation.

#### **Épreuves d'admissibilité**

##### **1) Épreuve écrite de français**

L'épreuve permet de mettre en évidence chez le candidat, d'une part, la maîtrise de la langue française et la capacité de compréhension, ainsi que l'aptitude à composer et à rédiger, d'autre part, la connaissance des objectifs, des programmes et des principaux documents d'accompagnement de l'enseignement du français à l'école primaire ainsi qu'une bonne aptitude à les mettre en relation avec la pratique de la classe.

La question complémentaire trouve obligatoirement son origine dans le dossier proposé. Elle peut porter sur :

1. la place et le niveau de traitement d'une notion dans les programmes en vigueur pour l'enseignement du premier degré ;
2. la conception et la mise en œuvre d'une séquence d'apprentissage ;
3. l'identification de sources possibles d'erreurs repérées dans des travaux d'élèves.

## **Épreuve écrite de mathématiques**

L'épreuve permet de mettre en évidence chez le candidat, d'une part, la maîtrise des savoirs disciplinaires nécessaires à l'enseignement des mathématiques à l'école primaire et la qualité du raisonnement logique, ainsi que l'aptitude à utiliser les outils mathématiques, à interpréter des résultats dans les domaines numérique et géométrique et à formuler avec rigueur sa pensée par différents modes d'expression et de représentation, d'autre part, la connaissance des objectifs, des programmes et des principaux documents d'accompagnement de l'enseignement des mathématiques à l'école primaire, ainsi qu'une bonne aptitude à les mettre en relation avec la pratique de la classe.

Les questions complémentaires trouvent obligatoirement leur origine dans les exercices proposés. Elles peuvent porter sur :

1. la place et le niveau de traitement d'une notion dans les programmes en vigueur pour l'enseignement du premier degré ;
2. la conception et la mise en œuvre d'une séquence d'apprentissage ;
3. l'identification de sources possibles d'erreurs repérées dans des travaux d'élèves ;
4. des scénarios possibles pour des séances faisant appel aux TICE.

## **Épreuve écrite d'histoire et géographie et de sciences expérimentales et technologie**

L'épreuve d'histoire et géographie et de sciences expérimentales et technologie permet de vérifier chez le candidat la maîtrise des fondements disciplinaires, des principales connaissances scientifiques et didactiques ainsi que des objectifs et contenus des programmes, nécessaires pour enseigner à l'école primaire dans le cadre de la polyvalence des enseignants du premier degré.

La composante majeure est conçue pour demander au candidat un temps de travail d'environ 2 heures 15 minutes, la composante mineure durant environ 45 minutes.

### **Histoire et géographie**

L'épreuve doit permettre de vérifier chez le candidat :

1. la maîtrise des connaissances et des notions nécessaires pour enseigner à l'école primaire ;
2. la capacité à comprendre, analyser et exploiter des documents en mettant en œuvre une démarche d'investigation scientifique et en faisant preuve d'esprit critique ;
3. l'aptitude à organiser les connaissances historiques et/ou géographiques, à concevoir l'élaboration des savoir-faire et des repères culturels définis dans les programmes d'histoire et géographie.

## **Sciences expérimentales et technologie**

L'épreuve doit permettre de vérifier chez le candidat :

1. la maîtrise des connaissances et des notions nécessaires pour enseigner à l'école primaire ;
2. la capacité à comprendre, analyser et exploiter des documents en faisant preuve d'esprit de synthèse pour prendre en compte, d'une part, les éléments d'une démarche d'investigation et d'esprit critique, d'autre part, le caractère rationnel d'une argumentation à destination des élèves ;
3. l'aptitude à amener les élèves à s'approprier les savoirs scientifiques et/ou technologiques, les savoir-faire, les connaissances et les repères culturels prévus par les programmes et les "fiches connaissances" les accompagnant.

### **Épreuves d'admission**

#### **1) Épreuve orale d'entretien**

##### **Première partie de l'épreuve**

Cette première partie permet, au travers du dossier proposé par le jury, d'évaluer le candidat lors de son exposé sur des sujets mettant en jeu ses connaissances sur l'histoire de l'école, ses finalités, son fonctionnement, son environnement, ses méthodes, avec une ouverture sur d'autres pays européens, ainsi que sur les obligations, les droits et les responsabilités du professeur des écoles. Dans le prolongement de cet exposé, les questions du jury doivent permettre au candidat de mettre en relation ses connaissances et sa réflexion dans le domaine de l'éducation (philosophie de l'éducation, approche psychologique et sociologique des processus d'apprentissage).

Le candidat peut prendre appui, au cours de l'entretien, sur son expérience acquise au cours d'un stage de sensibilisation au métier de professeur ou au cours d'expériences professionnelles antérieures.

Le candidat doit démontrer sa capacité à :

1. comprendre, analyser et synthétiser un document ;
2. réfléchir sur les approches didactiques et pédagogiques de l'enseignement ;
3. communiquer et exprimer une réflexion construite et argumentée sur les responsabilités des professeurs des écoles dans la transmission de valeurs, d'une culture, sur le rôle de l'école dans la société ;
4. s'exprimer oralement et communiquer.

## Seconde partie de l'épreuve

Cette seconde partie permet d'évaluer les capacités d'initiative et de mobilisation du candidat dans un domaine plus particulier.

### • Domaine des arts visuels ou de la musique

Le jury fait porter l'évaluation sur les points suivants :

1. pour le domaine des arts visuels et de la musique, la connaissance et la culture du candidat dans les champs abordés et sa capacité à faire le lien entre ces champs ;
2. pour la séquence d'expression musicale, seront également évaluées la justesse de l'intonation, la qualité du phrasé, la précision de la mise en place rythmique et la capacité du candidat à s'engager dans une interprétation personnelle et expressive ;
3. l'intérêt du support présenté ou de l'interprétation comme élément d'une intervention pédagogique et plus généralement l'aptitude du candidat à mettre en relation ses connaissances et sa culture d'ordre artistique avec la pratique de la classe ;
4. la culture artistique générale du candidat en référence aux programmes de l'école primaire et la connaissance des ressources offertes par les institutions et l'environnement artistique et culturel.

### • Domaine de la littérature de jeunesse

Le jury porte l'évaluation sur les points suivants :

1. la qualité de la lecture (clarté, qualité de l'articulation et de l'interprétation) ainsi que la clarté et la qualité de l'exposé ;
2. la pertinence de l'argumentation développée au regard de l'apport de la littérature de jeunesse à l'enseignement à l'école primaire ;
3. la connaissance et la culture du candidat dans ce domaine : le candidat devra manifester qu'il a lu, peut apprécier et mettre en relation un nombre significatif d'œuvres habituellement rencontrées par les élèves aux différents niveaux de l'école maternelle et de l'école élémentaire.

## **2) Épreuve orale de langue vivante étrangère sans programme**

L'épreuve se fonde sur un texte situé au niveau B2 du cadre européen commun de référence (article sur des questions contemporaines, texte actuel en prose).

Elle doit permettre de vérifier chez le candidat :

1. l'aptitude à comprendre un texte et en dégager les grandes lignes ;
2. l'aptitude à communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance suffisant ;

3. l'aptitude à s'exprimer de façon claire et détaillée sur une gamme de sujets variés et à développer une argumentation sans chercher ses mots de manière évidente.

Le texte sur lequel s'appuie l'épreuve ne doit pas avoir de connotation trop littéraire ni faire appel à des notions techniques. L'entretien peut porter aussi sur la vie de la classe.

L'évaluation prend particulièrement en compte la fluidité de l'expression et la qualité, notamment phonologique, de la langue.

### **3) Épreuve d'éducation physique et sportive**

#### **1 - Prestation physique**

##### *a) Activités d'expression*

Tous les styles de danse sont admis.

L'appréciation porte sur la construction de la composition (espace, temps, énergie, utilisation du corps) au service des intentions personnelles choisies ainsi que sur la qualité de l'interprétation.

La surface d'évolution au sol doit être suffisante pour permettre au candidat de s'exprimer, sans toutefois être inférieure à 9 mètres sur 11 mètres.

##### *b) Course de 1 500 m*

Le jury veille strictement à l'application du barème.

#### **2- Entretien avec le jury**

L'entretien permet au jury d'apprécier :

1. la connaissance didactique de l'activité physique et sportive choisie pour l'épreuve physique (activité d'expression ou athlétisme) ;
2. l'aptitude du candidat à proposer des démarches pédagogiques liées à l'activité choisie pour la prestation physique ou à une autre activité parmi celles les plus pratiquées à l'école primaire ;
3. les connaissances plus générales du champ de l'EPS (programmes, objectifs, activités, etc.).

## 4. Programmes

### Programmes permanents des concours externe et concours externe spécial, des second concours interne et second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles

NOR : MENP0501032N

RLR : 726-1b ; 726-1c

NOTE DE SERVICE N°2005-083 DU 16-5-2005

MEN

DPE A3

*Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux vice-recteurs des territoires d'outre-mer ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'éducation nationale; au directeur du service interacadémique des examens et concours de l'île-de-France*

À compter de la session 2006 des concours, les programmes permanents des épreuves d'admissibilité et de la première partie de l'épreuve orale d'admission, épreuve d'entretien, des concours de recrutement de professeurs des écoles prévus respectivement aux annexes I, II et III de l'arrêté du 10 mai 2005 fixant les modalités d'organisation du concours externe, du concours externe spécial, du second concours interne, du second concours interne spécial et du troisième concours de recrutement de professeurs des écoles sont fixés conformément aux dispositions ci-après.

Pour les épreuves d'admission, la seconde partie de l'épreuve orale d'entretien ainsi que la seconde épreuve orale de langue vivante étrangère et la troisième épreuve d'EPS ne comportent pas de programme. Il en est de même de l'épreuve écrite d'admissibilité et de l'épreuve orale d'admission portant sur une des langues à extension régionale délimitée du concours externe spécial et du second concours interne spécial.

Chaque programme est commun à l'ensemble des concours : concours externe, concours externe spécial, second concours interne, second concours interne spécial et troisième concours.

Les candidats doivent maîtriser les notions permettant d'enseigner les programmes de l'école primaire et en ce sens celles inscrites au programme du concours sur lesquelles prendront appui les épreuves. La lecture des documents d'accompagnement et d'application des programmes est conseillée aux candidats.

## Épreuves d'admissibilité

### **Programme de français**

Langue et discours, langage oral et langage écrit (l'ensemble des notions sur le discours doit s'appuyer sur une compréhension minimale des distinctions énonciation et énoncé, système d'énonciation, langage, métalangage, qui ne sont pas au programme de l'école primaire).

Repères sur le développement du langage oral (langage d'action, langage d'évocation).

Les dimensions fonctionnelles et culturelles de l'écrit, les usages scolaires de l'écriture.

L'acte de lecture : aspects psychologiques et sociologiques.

L'apprentissage de l'écrit (lecture et écriture) dans les différents cycles de l'école primaire.

La lecture des textes littéraires.

Système phonologique du français.

Système orthographique du français.

Morphologie du français, syntaxe dans la phrase et dans le texte.

Le lexique (points de vue sémantique et morphologique).

Écriture, production de textes, textes utilisés dans les différents champs disciplinaires de l'école primaire.

Les troubles du langage.

### **Programme de mathématiques**

Le nombre et les nombres (entiers, décimaux, rationnels, réels) et les relations entre diverses représentations (fractionnaire, décimale, scientifique).

Opérations sur les nombres.

Représentations des relations entre les nombres : égalité, ordre, approximation.

Notions de proportionnalité (fonction linéaire).

Mesures (longueur, masse, durée, vitesse, aire, volume) en relation avec les sciences expérimentales.

Éléments simples de géométrie plane (droite, angles, figures classiques et propriétés principales, symétries, homothéties, rotations) et de géométrie dans l'espace (quelques solides usuels et propriétés principales).

Éléments sur l'utilisation des calculatrices électroniques et d'outils informatiques simples (tableurs).

Représentation et interprétation simple de données (tableaux, diagrammes, graphiques).

## Programme d'histoire et géographie

### Histoire

Le programme ne porte que sur une partie des points forts du programme de l'école.

- L'Antiquité
  - Les Celtes (Gaulois).
  - La romanisation de la Gaule.
  - La christianisation du monde gallo-romain.
- Le Moyen-Âge (476-1492)
  - La naissance de la France : un État royal, une capitale.
  - L'Europe des abbayes et des cathédrales.
  - La naissance de l'Islam, conflits et échanges entre chrétiens et musulmans.
- Du début des temps modernes à la fin de l'époque napoléonienne (1492-1815)
  - Le temps des découvertes et des conquêtes, la renaissance artistique, religieuse et scientifique.
  - La monarchie absolue en France.
  - Le mouvement des Lumières, la Révolution française et le Premier Empire.
- Le XIX<sup>ème</sup> siècle (1815-1914)
  - L'expansion industrielle et urbaine en Europe ; la colonisation.
  - La naissance de la République en France.
- Le XX<sup>ème</sup> siècle et le monde actuel
  - Les guerres au XX<sup>ème</sup> siècle ; le nazisme.
  - La Cinquième République.
  - La société en France dans la deuxième moitié du XX<sup>ème</sup> siècle.

### Géographie

Le programme est centré sur l'organisation de l'espace par les sociétés, avec un accent mis sur la lecture des paysages et sur les représentations de l'espace.

Le programme de l'épreuve ne porte que sur une partie des points forts du programme de l'école.

- Regards sur le monde : des espaces organisés par les sociétés humaines
  - Les modes de représentation globale de la Terre et du monde.
  - Les principaux contrastes de la planète : zones denses et vides de populations ; océans et continents, ensembles climatiques vus du point de vue humain.

- Espaces européens
  - Repérage des centres et des périphéries européennes.
  - La création de l'Union européenne, son rôle ; reconnaissance de ses espaces, de ses territoires ; l'euro, son rôle.
- Espaces français
  - Les facteurs de diversité du territoire français (métropole, départements et territoires d'outre-mer) à travers les représentations cartographiques et paysagères ; paysages urbains (le centre, la banlieue, la ville nouvelle) ; paysages ruraux et industriels appréhendés à travers quelques problèmes actuels ; commerce, service, tourisme et loisirs à travers l'évolution récente des paysages.
  - La France, un territoire organisé à différentes échelles : la commune, le département, la région ; le réseau urbain et les aires d'influence des grandes villes ; les grands axes de communication ; une première approche du découpage de l'espace français.

## **Programme de sciences expérimentales et technologie**

Mesures et unités.

Matière :

- États et changements d'état.
- Mélanges et solutions.
- Propriétés physiques des gaz.

Énergie : Formes, transferts et conservation de l'énergie.

Lumière : Sources, propagation rectiligne de la lumière.

Électricité : Générateurs et récepteurs, circuit électrique, sécurité des personnes et des installations.

Mécanique : Équilibre. Transmission et transformation de mouvements.

Astronomie : La Terre, le système solaire et l'Univers.

Le vivant :

- Le cycle de développement.
- Les fonctions du vivant :
  - . la reproduction sexuée et non sexuée ;
  - . les fonctions de nutrition : digestion, respiration, circulation ;
  - . les fonctions de relation : fonctions sensorielles et modes de déplacement.
- Les êtres vivants dans leur milieu :
  - . notions de milieu et d'écosystème ;
  - . l'action de l'homme sur son environnement.
- Le corps humain :
  - . éducation à la santé : l'hygiène alimentaire, la prévention des conduites à risque, la pratique sportive ;
  - . reproduction et sexualité.

## **Épreuves d'admission**

### **Programme de la première partie de l'épreuve d'entretien**

L'histoire de l'école, ses finalités, son fonctionnement, son environnement, ses méthodes, avec une ouverture sur d'autres pays européens.

Connaissance dans le domaine de l'éducation.

Les obligations, les droits et les responsabilités du professeur des écoles.

## 4. ANNEXES

### CONCOURS EXTERNE SPECIAL DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ECOLES DE ET EN LANGUE REGIONALE - SESSION 2006

Commentaire et traduction d'un texte en Langue Régionale:  
CATALAN

Coefficient : 2

Durée : 3 heures

*L'épreuve consiste en un commentaire guidé en langue régionale d'un texte en langue régionale et en une traduction en français d'un passage de ce texte.*

*Le sujet comporte 2 pages.*

#### - SUJET -

- 1 Després del fracàs d'anit, vaig començar a pensar si no sóc malastruc amb les dones.  
Era una bellesa de cap a peus, amb unes cames tan ben tornejades que fins i tot els  
genolls –cosa rara- eren perfectes. Em va enlluernar com un llampec i crec, modestament, que  
jo també li feia peça. Els primers tempteigs havien estat molt prometedors, sabíem que  
5 l'atracció era mútua i tàcitament havíem acordat que ahir a la nit ens havíem de lliurar l'un a  
l'altre, probablement ja per tota la vida.  
Perquè jo vull casar-me. El matrimoni és, sens dubte, l'estat més perfecte a què pot  
aspirar una persona. Hi ha res més catàrtic que la beatitud de la vida conjugal? Coneix algú  
una anestèsia més eficaç per afrontar les batzegades de l'existència que un matrimoni durador  
10 i assossegat? Sóc un gran defensor del divorci, però aspiro a no haver-ne de fer mai ús, em  
vull casar amb les màximes garanties possibles. Per això filo tan prim amb les meves nòvies,  
no vull fallar en l'elecció.  
La dona és bellesa; l'amor, poesia, i el matrimoni, un llibre de poemes en edició de  
bibliòfil. Qui posseeix una *Divina Comèdia* antiga, bellament enquadernada, la mira, la toca,  
15 la palpa en silenci, la llegeix a soles i no permet que vagi de mà en mà. Una bona esposa és el  
gaudi d'un tresor íntim.  
Malgrat la solidesa de la meva vocació marital, i contra la meua voluntat, no he pogut  
deixar la solteria. I no pas perquè em costi de conquistar les dones, al contrari. He festejat  
tantes vegades que ja n'he perdut el compte, però quan tinc la mel a la boca, sorgeix algun  
20 impediment i tot se'n va en orris. A la meua llarga carrera de pretendent hi ha de tot, algunes  
nòvies m'han deixat el regust fi dels tercets encadenats, d'altres han estat efímeres com el  
respir d'una cesura.  
El primer amor no s'oblida mai. Era una noia alta, esvelta, amb unes poderoses dents  
de pala que llavors em semblaven un joc d'escacs de vori. Estudiava Medicina i no em  
25 dedicava gaire temps, però ho suplia amb una alegria i una extraversió que em feien caure la  
bava. Des de la perspectiva actual, la veig viva com una quarteta i desmanoyotada com un  
deca-sil·lab ortopèdic per un excés de sinalefes. Encara no havíem parlat de casar-nos, quan un  
dia va dir:  
-La meua mare s'ha enfadat amb mi sense que jo li he donat motius.  
30 Em va cridar l'atenció, però no en vaig fer cabal. Un altre dia, però, hi va tornar :  
-Vols que pujarem a casa una estona?  
Francament alarmat, me'n temia una de grossa cada vegada que obria la boca. La  
ruptura definitiva es va produir a la terrassa d'un cafè. Devia ser octubre o novembre, perquè  
va dir:  
35 -Si continuem gaire estona quietes, hauria d'agaifar un constipat de ca l'ample.  
-Què vols dir? –vaig contestar amb la mosca al nas.  
-Tu no tens mai fred, encara neva.  
Va ser la gota que fa vessar el got. Vam discutir amb paraules fortes, vaig intentar  
explicar-li que el verb de les subordinades s'havia d'adequar a l'estructura de la frase. Jo que

40 sí, ella que no, i quan vaig comprovar que no tenia cap interès a corregir aquell defecte vaig dir-li bona nit i tapa't per sempre. El meu primer festeig va ser premonitori, va acabar com, per ara, tots els posteriors: com el rosari de l'aurora.

(...)

45

Però ahir vaig tenir una gran decepció.

50

En poques hores he après moltes coses. La noia, d'entrada, et tallava la respiració com dos quartets cisellats per un mà divina. Es va presentar amb una faldilla tan curta que tota ella era cames, i quines cames, Déu meu, llargues, de genolls suavíssims a dins d'unes mitges de color os. La vaig portar a un restaurant de primera i quan ja se'm feia la boca aigua imaginant les delícies dels tercets, va deixar els pinyols de les olives damunt de les estovalles. Em va caure les ales del cor. Llavors em vaig adonar que abusava dels gerundis i que les mitges eren acríliques.

Ramon Solsona *Amor mètric*

Mar i muntanya, Antologia de contes catalans contemporanis p169-175

Lateral ediciones, Barcelona, 2001.

1) Redacteu un comentari del text proposat tot organitzant la vostra reflexió a partir de les preguntes següents:

-Esbrineu la composició d'aquesta narració on se succeeixen, no sempre en ordre cronològic, fets i pensaments.

-Què en treu el lector de les declaracions del narrador sobre el matrimoni?

-Quin(s) recurs(os) utilitza l'autor per destil·lar informacions relatives a la passió (obsessió?) del personatge?

-Com és tractada l'evolució de la relació amorosa (des de l'enamorament fins a la ruptura) a l'episodi del «primer amor»? Entén immediatament el lector el que li retreu a la noia?

2) Vous traduirez de « Després del fracàs... » à « ... un tresor íntim ».

CONCOURS EXTERNE SPECIAL DE RECRUTEMENT DE PROFESSEURS DES ECOLES DE ET EN LANGUE REGIONALE - SESSION 2006		
Commentaire et traduction d'un texte en Langue Régionale: OCCITAN	Coefficient : 2	Durée : 3 heures

*L'épreuve consiste en un commentaire guidé en langue régionale d'un texte en langue régionale et en une traduction en français d'un passage de ce texte.  
Le sujet comporte 2 pages.*

**- SUJET -**

**Rondelet**

*Montpelhièr. Ivèrn de 1570.*

Un matin, Rondelet m'es vengut veire. O fai un còp o dos de l'an. Lo vegèr de luònh dins la lèia balancejat sus sa muòla. Li anèr a l'endavant. Nos assetèrem jos la trelha. Fasiá bon. E lo solelh adejà caufava. Faguèt pas d'alonguis :

« Vene per un servici que me pòs benlèu rendre.

- 5 - O sabes ben que tot fariái per reconóisser çò qu'as fach per ieu.  
- Ai pas fach grand causa de mai que çò que t'ameritavas... Passem. Aquí çò que m'arriba : ai una neboda... pusbèu la filha d'un cosin mieu qu'era maridada en Arle. Ont viviá. Despuòi dos ans. E aquí que la reba<sup>1</sup> venguèt. Son òme, son conhat, sa conhada e son bèl-paire son mòrts plegats en quauques jorns per lo mau. Es sola. Qu'aviá pas pus sa bèla-maire. Per son òme èra de la parentèla d'un canonge de l'abadiá de Montmajor. Es el que m'a fach avisar. Mas 10 d'ausida<sup>2</sup>, e quand a poscut, l'a fach sortir d'Arle ont lo mal fai sa flambada e l'a poscut plaçar dins un masatge dau costat dau Grand Pan. Fai adejà quatre setmanas. Despuòi quatre setmanas s'aviá arrapat la malautiá, amb los sieus, l'auriá dejà. E seriá saique mòrta. Ela atanben. O sabes tant coma ieu n'i a qu'o prenon, d'autres pas. E sabèm pas coma. Nimai 15 perdequé. O sauprem... Enfin, vòle dire, d'autres mètgès o saupràn un jorn... Mas per l'ora... I es pas mau. Mas se sentís coma perduda e abandonada. La vòle prene a l'ostau o dins mon mas. Mas la cal anar cercar e la menar aici. I seriái plan anat ieu, mas me cal partir per Tolosa deman e se pòt plan qu'i demòre per los afars de l'Escòla. Qu'i deve veire lo Cardinal que me deu ajudar. Per l'Escòla es de primièra pressa. E d'ausida es a tu qu'ai pensat. Qu'ai, dins tu, 20 fisança tota. E que saupràs li bailar fisança. Qu'es en plen desvari. Totes aqueles mòrts en quauques jorns a son entorn. Entre mitan d'una vila ont an arrestat de sonar los classes per pas descorar los malautes. E tot çò que s'i ditz. E que fai tant de mau coma la reba. Un mond d'espavent e de baujum. De qué virar canturla. Paura filha. Pasmens, l'amic, cresegues pas que te vene pregar un servici dels mai grands que se pòsca 25 rendre, per me levar dau dangièr entre que t'i mandariái tu. Me conoisses pro per saupre que siái pas òme a defugir mon dever. Es per un dever autre e mai grand encara, per l'Escòla. E me jutjarián grèu e dur se podián dire qu'ai preferida ma neboda a l'Escòla. E se me disiás de non, coma o pòs faire, me'n saupriái pas mau. E t'estimariái e t'aimariái tant coma davant. Es que la podriás anar quèrre ?
- 30 - Plan segur... Solament, ai quauques malautes...  
- Te pòde mandar quauqu'un de mos ancians escolans. Te li pòs fisar. Ne'n fau mon affaire. »

<sup>1</sup> la reba : aici es la pèsta

<sup>2</sup> d'ausida : sul còp, sul pic.

Antau faguèrem.

35 Partiguère l'endeman. Amb un caval e una brava muòla. Èra tot escas se fasiá jorn quand daissère lo mas. Aviái pres dins una saca de pan, de saucissòt e de formatge de la Guiòla. E tres flascons de vin. E conoquère un bonaiür que m'espètave de pertot. Sauve de tota carga. E Dieu sap s'es grèva la carga de la vida dels autres. Tot dever tombat coma una vèsta. Liure de tot movement. Jos un cèl coma nòu. Vegère lo solelh roge faire espinchon au pè dau cèl sus una mar ont escampava un mantèl de rogeiròla qu'escandilhava dins lo balacejar de las aigas.

Max Rouquette, *La cerca de Pendariès*, Llibres del Trabucaire, Perpignan, 1996.

### **Commentaire guidé :**

1 - (5 punts)

- Rondelet. Qual es ? De quina « Escòla » parla ? Que ven demandar ? Quora o ditz exactament ? Sus quines arguments apièja sa demanda ? Perqué se justifica de la far ? Quin imatge d'el dona son discors ?

2 - (5 punts)

- La reba. Cossí ne parla Rondelet ? De quals punts de vista successius se plaça ? Vos fa pensar a d'autres òbras que tractan d'aqueste subjècte ? Quala expression vos sembla mai evocatrix per ne parlar ? Justificatz.

3 - (5 punts)

- Lo narrator. Qu'aprenèm del personatge del narrator dins aqueste passatge ? De sa situacion sociala, de sa profession, de sa vida, de sos sentiments ? Podètz far de rapprochements entre lo narrator e l'autor ?

4 - (5 punts)

Revirar al francés, de la linha 24 a la linha 36 : « Pasmens, l'amic...la carga de la vida dels autres ».